

**Le Bosec** (« **Bousec** », « **Bozec** »), **Alain**, seigneur de Brévelenez en Piriac (présent à la montre des 15 et 16 mai 1534)

Les Le Bosec sont un autre exemple de famille du Croisic engagée dans le commerce maritime GALLICE, « « Les marchands... » voir « Index des marchands marinières du Croisic » sur le site « Archives remarquables ») qui se suit sur plusieurs générations. Elle sert le duc militairement sur mer, ce qui assure à Hervé et Jean une exemption, temporaire, de certaines impositions. Au milieu de XV<sup>e</sup> siècle, Guillaume et Jean se frottent, sans doute dans le sillage de Michel Le Pennec aux activités financières en affermant, avec d'autres, des levées fiscales ducales, alors que Jean exerce, un temps, comme notaire, la famille s'agglomérant aux gens de savoir à l'image, par exemple, des Le Boteuc. Toutefois, les Le Bosec n'accèdent pas à la possession de seigneurie, et ce n'est qu'au XVI<sup>e</sup> siècle que le mariage d'Alain avec une femme noble le met en possession d'un moulin.

Dans « le minu des impositions et gabelles des entrees et yssues dou sel de blez, de vins et d'autres denrees es parroisses de Baz et de Guerrande des gesnz doudit terrouer de Guerrande », tenu par Jubin Regnaud du 30 octobre 1384 jusqu'au 26 janvier 1386 (n.st.), Jean Le Bosec est enregistré les 12 mai et 25 juillet 1385 : il emporte à chaque transport, 30 muids de sel sur un « vesseau » ou « craer » nommé le *Saint-Julien* et prend bref de conduite (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2964 et site « Archives remarquables »).

Il est également fait, dans ce compte, mention de Thomas Le Bosec qui, le 24 septembre 1385, en son « craer » gagne Redon avec 20 muids de sel (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2964). Thomas, en 1386, figure dans la liste de ceux qui se sont embarqués lors du voyage destiné à amener en Bretagne Jeanne de Navarre, et il reçoit, pour cela, 8 francs (*ibid.*, E 206/4).

Thomas et Jean se retrouvent, le 6 février 1396 (n.st.) parmi les débirentiers de Jean de Sérent, chevalier, Thomas tenant des vignes qui sont « en son parc » (*ibid.*, B 1484). Thomas figure encore dans le rentier ducal de 1452, qui prend en compte des informations antérieures – mais dont les dates ne sont pas précisées (*ibid.*, B 1489 [A], f<sup>o</sup> 77 v<sup>o</sup>) dans lequel est également mentionné Guillaume (*ibid.*, B 1489 [A], f<sup>o</sup> 77 v<sup>o</sup>).

Jean (est-ce le même que le précédent ? ou plutôt un autre ?) avec Hervé, et d'autres, le 22 mars 1407, ayant « corps et vesseaux dans une certaine armée » – ce qui suppose la possession de navires et l'accomplissement d'un service armé – sont exempts du paiement de

« certaine taille » (BLANCHARD, *op. cit.*, n° 469). Et sans doute sous la graphie « Bouzeuc » il est, avec d'autres, accusé d'avoir « acheté » un navire pris sur des Anglais sans verser la portion due aux « gens et balinier » d'Éon de Pontbriand qui réclame 2 975 écus, dont doivent s'acquitter les Croisicais, sous peine d'une amende de 100 écus (*ID.*, *ibid.*, n° 678). Jean est encore présent le 27 juin 1411 lors d'une enquête menée à Guérande à propos des droits respectifs du duc et de l'évêque de Nantes, il déclare être âgé de 40 ans ou environ et demeurer en l'« yslé » de Batz (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 74/14, f° 69). À la fin de 1421 ou du début 1422, parmi les noms de ceux qui cotisent à l'emprunt levé par Jean Mauléon, se lisent les noms de Jean et d'Olivier Le Bosec, qui versent respectivement un noble et un écu (*ibid.*, E 205/3).

Dans le compte de Jean Mauléon, receveur général du fouage, ordonné en mai 1427 et en septembre figure parmi les archers qui ont servi le duc en janvier 1428 (n.st.), Hervé Le Boseuc (MORICE, *op. cit.*, t. II, 1205-1206).

D'autres Le Bosec sont également cités :

- Jacques. Avec son épouse Guillaumette, le 4 novembre 1395, il figure sur le minu de rachat présenté au duc qui fait suite au décès d'Isabeau de Corollec pour les biens qu'elle tient de lui à foi, hommage et rachat ; ils disposent de 21 œillets de saline en la paroisse de Batz (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1484) ;

- Guillemette, fille de Jacques, épouse Pierrot « Coterel » (Cothérel). Celui-ci, le 26 janvier 1392, devenu veuf, présente un minu de ce qui est tenu, « à cause d'elle », à foi, hommage et rachat du duc soit 72 sous, 2,5 truellées de seille, 2 truellées et 1 boisseau d'avoine, 3,5 gélines, un chapon blanc de rente et 4,5 journées de « bien » (corvées) sur les paroisses de Guérande et de Saint-Lyphard (*ibid.*, B 1462) ;

- Jouhan. Il est cité le 12 août 1408 (*ibid.*, B 1462) et le 24 août 1413, dans un fragment de compte, il est maître de l'« escaffé » *Notre-Dame* qui gagne Redon avec 6 muids de sel (*ibid.*, B, brefs et comptes de ports, 13)

Guillaume et Jean Le (« Bozec » ainsi que Michel Le Pennec, Jean de Cleuz et Jouan, le 15 mai 1462, sont appelés à répondre devant le duc de leur gestion de la recette des ports et havres du diocèse de Nantes (*ibid.*, B 2, f° 44 v° ; voir encore *ibid.*, B, brefs et comptes de ports, pour 1458 et 1459). Les 17 et 18 juillet 1475, lors de la baillée des « frosts en l'isle du Croisic ») Guillaume Le Bosec se rend acquéreur de deux pièces de terre soit 4 journaux et 17

seillons, et Jean de 10,25 journaux (*ibid.*, B 682), ce qui suppose des disponibilités financières.

Guillaume Le Bosec est mentionné le 24 juin 1460 de même que Marc Le Bosec (*ibid.*, B 1484). Le 9 août 1476, Guillaume dispose d'un courtil à Kerbouchart et d'un sourcens de 5 sous 1 chapon sur une maison proche (*ibid.*, B 1443). Dans le compte de la fabrique de Saint-Guérolé de Batz, commencé le 20 mars 1478, il assiste, avec d'autres, aux adjudications et des actes divers des fabriciens de la paroisse de Batz (*ibid.*, G 632, f° 13 v°, 15 v°, 25 ; le 3 août 1480, il est cité dans un confront de la saline (*ibid.*, B 750). ; dans un « pouvroay » (dénombrement) de 1495 de ce qui est tenu de Campsillon dans la paroisse de Batz, est cité Guillaume Le Bosec en possession de 17 œillets de saline (*ibid.*, 1 E 260, f° 13-13 v°, 20 v°, 29 v°-31 v°).

La signature de Jean Le Bosec se lit au bas de quelques actes qu'il « passe » comme notaire entre le 27 août 1468 (*ibid.*, 2 E 1250, f° 123) et le 20 décembre 1472 (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 82, au moins deux occurrences entre ces dates), Qualifié de maître, le 14 février 1472, il figure parmi les nobles assemblés par le duc dans le cadre de l'affaire opposant le duc à l'évêque de Nantes, et qui prennent parti pour lui contre l'évêque (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 75/7, latin ; *ibid.*, E 75/8 ; *ibid.*, B 121, f° 194 v°-195 ; MORICE, *op. cit.*, t. III, f° 237-238). Jean Le Bosec, toujours qualifié de maître, le 3 juin 1478 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 760), le 29 juillet 1479, est mentionné dans un confront concernant des œillets de saline (*ibid.*, B 1460) ; le 5 août 1480, cette fois, de terre (*ibid.*, B 750). Il disparaît avant le 30 juillet 1495, puisqu'à cette date un sourcens de 7 sous 6 deniers est dû aux héritiers de maître Jean Le Bosec par Yves Le Hégarat sur la maison où il demeure près du château du Croisic (*ibid.*, B 1447).

Le 1<sup>er</sup> février 1510, maintenue est donnée à François Le Bosec (*ibid.*, B 20, f° 33).

Le 26 février 1500 (n.st.), Yves Le Bosec rend hommage au vicomte de Saint-Nazaire (*ibid.*, supplément féodal, 1 E 684, f° 69 v°)

Le 16 juillet 1516, maître Julien Le Bozec est concerné par la succession de Jouan (sans doute est-il à rattacher à maître Jean Le Bosec précédemment cité (*ibid.*, B 23, f° 89).

Les 15 et 16 mai 1536, Alain Le Bosec est enregistré parmi les « comparans a pied », les commissaires notant qu'il porte « sallade, brigandine, javelline et espee (transcription, f° 8 et site « Archives remarquables »).

Le 5 juin 1540, « nobles gens » Alain Le Bosec et Marie Rivaud, son épouse, seigneur et dame de Brévelenez en Piriac, déclarent tenir, « a cause d'elle », du roi, à foi, hommage et rachat, le moulin de Brévelenez à Piriac, advenu par la succession de sa mère Marguerite de Reneguy, décédée il y a douze ans (vers 1528) (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1477). Alain est encore cité dans la déclaration de la baronnie de La Roche-Bernard de septembre 1544 (*ibid.*, B 1881, F° 44).

Autres Le Bosec :

- Michelle. Le 4 mars 1514 (n.st.), elle est notée épouse de Simon Compaign, seigneur des Métairies (*ibid.*, G 225). « Noble demoiselle Michelle Le Bosec dame des Métairies » apparaît comme marraine dans les registres de baptêmes de Batz (*ibid.*, 1 Mi ec 32 R 1] A], f° 68). Elle se rencontre encore le 14 juin 1540 (*ibid.*, B 1484).
- Michel. Il est cité le 2 juin 1536 (*ibid.*, B 1452) et disparaît avant le 10 mai 1540 puisqu'il est alors noté « les hoirs Michel Le Bosec » (*ibid.*, B 1484).

Alain GALLICE

GALLICE Alain, « Le Bosec (Bousec, Bozec) », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1<sup>er</sup> mars 2024